

TRADUCTION DU STTP

TRADUCTION DU STTP

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Winnipeg du 26 février 2014

Comité de direction de la politique

MOTION

Procès-verbal n° 254

Proposée par le conseiller Eadie,
Appuyée par la conseillère Havixbeck,

ATTENDU QUE les administrations locales ont tout intérêt à ce que le système postal canadien soit stable et sécuritaire, tant en ce qui a trait aux opérations postales dans les municipalités qu'aux services offerts à la population;

ATTENDU QUE les modifications annoncées au service de livraison à domicile se répercuteront directement sur les administrations locales, notamment en ce qui concerne la politique d'aménagement du territoire, les exigences relatives au territoire et aux emprises municipales, les infrastructures de pavage, d'éclairage, de gestion des déchets, d'enlèvement de la neige, d'entretien des rues et les considérations en matière de sécurité publique;

ATTENDU QUE les résidents blâmeront la Ville et communiqueront avec les conseillers municipaux et le maire s'ils éprouvent des problèmes avec les boîtes postales communautaires, étant donné que bon nombre des problèmes associés aux boîtes postales communautaires relèvent de services municipaux;

ATTENDU QUE l'emplacement de boîtes postales communautaires a des répercussions financières sur le budget d'une ville;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Winnipeg demande au gouvernement fédéral et à Postes Canada, par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des municipalités et par d'autres moyens jugés appropriés, de suspendre les changements annoncés au service de livraison du courrier tant que les administrations locales et la population n'auront pas été consultées de manière soutenue et substantielle et que les problèmes cernés durant les consultations n'auront pas été pris en compte;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la Ville de Winnipeg, par l'intermédiaire de son maire, écrive à Postes Canada et au ministre responsable de Postes Canada pour demander de retarder la mise en place des boîtes postales communautaires dans les quartiers R2P et R2V de la ville jusqu'à ce que Postes Canada ait tenu des consultations et réglé les détails de l'installation de ces boîtes postales dans les vieux quartiers où il n'a jamais été question d'y installer des boîtes postales communautaires.

Le président a décidé du renvoi automatique de la motion au Comité de la direction de la politique conformément au point 16.1 du règlement de procédure.

Il est proposé par le conseiller Eadie,

Que le point du règlement soit suspendu pour permettre l'examen immédiat de la motion.

La motion demandant la suspension du règlement est adoptée.

La motion d'adoption de la motion principale est présentée.

La conseillère Gerbasi demande à ceux qui sont en faveur de la motion principale de se prononcer, puis à ceux qui sont contre de se prononcer à leur tour. Le résultat est le suivant :

Pour : le maire Katz, les conseillers Eadie, Gerbasi, Havixbeck, Mayes, Nordman, Orlikow, Pagtakhan, Smith, Steen, Swandel, Vandal et Sharma.

Contre : les conseillers Browaty et Fielding.

La motion principale est adoptée.

Ab/scfp 1979